

## **Compte rendu**

### **Réunion informelle du Directeur général et du Bureau du Conseil exécutif le 6 décembre 2021**

#### **Participants**

D<sup>r</sup> Patrick Amoth (Kenya), Président du Conseil exécutif

M<sup>me</sup> Carla Moretti (Argentine), Vice-Présidente

D<sup>r</sup> Clemens Martin Auer (Autriche), Vice-Président

#### **Observateurs**

M. Vimarsh Aryan, Premier Secrétaire, Mission permanente (Inde), Coordonnateur régional pour la Région de l'Asie du Sud-Est

D<sup>r</sup> Wooram KIM, Directeur, Ministère de la santé et du bien-être social (République de Corée)

M<sup>me</sup> Minyoung CHOI, interprète, Ministère de la santé et du bien-être social (République de Corée)

M. Jiwon KIM, Conseiller aux affaires politiques, Mission permanente (République de Corée)

#### **Secrétariat**

M<sup>me</sup> Jane Ellison, Directrice exécutive, Relations extérieures et gouvernance

D<sup>r</sup> Timothy Armstrong, Directeur, Organes directeurs (GBS)

M. Derek Walton, Conseiller juridique

M<sup>me</sup> Gina Vea, Cheffe d'unité, Gouvernance (GBS)

M<sup>me</sup> Egle Granziera, Juriste principale, Bureau du conseiller juridique

M. Jude Osei, Chef d'unité, Protocole (GBS)

M. Nicolas Ashforth, Chef d'équipe, documentation et édition (GBS)

M. Carmen Savelli, Chargé des relations extérieures, Gouvernance (GBS)

M<sup>me</sup> Denise Cipriotti, Chargée des relations extérieures, Gouvernance (GBS)

M<sup>me</sup> Patricia Durand-Stimpson, Assistante du protocole (GBS)

M<sup>me</sup> Laurence Vercammen, Assistante du protocole (GBS)

#### **BUT DE LA RÉUNION INFORMELLE**

1. Les membres du Bureau du Conseil exécutif ont eu une réunion informelle avec le Secrétariat le 6 décembre 2021. La réunion s'est tenue par visioconférence. Les personnes suivantes étaient excusées : le premier Vice-Président, le D<sup>r</sup> Wahid Majrooh (Afghanistan) ; le deuxième Vice-Président, M. Kim Ganglip (République de Corée) ; et le Rapporteur, M. Zahid Maleque (Bangladesh).

2. Avant d'ouvrir la séance, le Président a demandé conseil au Secrétariat sur plusieurs points. Un certain nombre de membres du Bureau ayant été excusés, la question se pose de savoir si le Bureau est en mesure de formuler des recommandations. Le Conseiller juridique a rappelé aux membres du Bureau que, comme il s'agissait d'une réunion informelle, ils n'étaient tenus par aucune procédure particulière. Il a été convenu qu'à la suite de leurs discussions, les membres du Bureau consulteraient les membres du Conseil par écrit avant de faire des propositions à l'ensemble des membres du Conseil.

3. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux autres participants, le Président a évoqué le contexte difficile de santé publique mondiale dans lequel se tenait la réunion. Il a relevé que des tendances inquiétantes étaient observées à l'échelle mondiale face à la pandémie de coronavirus (COVID-19) et a souligné que le nombre de cas était en progression dans certaines régions du globe tandis que le variant Omicron du SARS-CoV-2 (B.1.1.529) était une menace potentielle. Il convenait néanmoins de féliciter le Secrétariat de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé, tenue récemment, et de la décision marquante adoptée alors de lancer un processus intergouvernemental pour négocier un instrument régissant la préparation et la riposte aux pandémies.

4. La réunion avait été convoquée en vue d'examiner quatre questions, à savoir : le format proposé de la cent cinquantième session du Conseil exécutif ; une proposition pour la gestion de l'ordre du jour de la cent cinquantième session du Conseil exécutif ; le suivi de la retraite organisée pour les membres du Conseil exécutif ; et l'emplacement des points éventuellement reportés sur l'ordre du jour prospectif du Conseil exécutif. Le Président a également proposé que le Président du Groupe de travail sur le financement durable présente aux membres du Bureau les résultats attendus de la prochaine réunion du Groupe de travail ainsi que son rapport à la cent cinquantième réunion du Conseil exécutif.

### **FORMAT PROPOSÉ DE LA CENT CINQUANTIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

5. À la demande du Président, le Directeur du Département Organes directeurs a présenté les trois options possibles pour le format de la cent cinquantième session du Conseil exécutif :

- mêmes modalités hybrides que celles utilisées à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé ;
- une modalité hybride restreinte, dans laquelle seuls les membres du Conseil exécutif seraient physiquement présents dans l'auditorium, la participation de tous les autres délégués passant par la plateforme virtuelle ;
- une réunion pleinement virtuelle.

6. Compte tenu des tendances épidémiologiques préoccupantes actuellement observées, le Directeur général a sollicité l'avis de la Division Préparation et riposte aux urgences sanitaires. Celle-ci a jugé que la deuxième option devrait être retenue. Ainsi, l'équité parmi les participants pourrait être préservée tout en limitant l'« empreinte épidémiologique » de la réunion.

7. Le Conseiller juridique a communiqué des informations supplémentaires sur les considérations juridiques dont tenir compte pour choisir entre les différentes options. Il a noté que le processus d'élection du prochain Directeur général était en cours et que la désignation des candidats pour le poste de Directeur général aurait lieu à la session de janvier du Conseil exécutif. Même si un seul candidat avait été proposé aux fins de la désignation, un vote en bonne et due forme serait néanmoins requis au moyen d'un vote à bulletin secret.

8. Si des restrictions aux réunions physiques empêchaient que la cent cinquantième session du Conseil exécutif se déroule selon les modalités habituelles, le Conseil exécutif avait déjà décidé, par la décision EB149(5) (2021), que « les candidats au poste de Directeur général seraient désignés en suivant les dispositions en cas d'imprévu dont le Conseil exécutif serait convenu, au moyen d'une procédure écrite d'approbation tacite, sur la base d'une proposition du Bureau du Conseil, après consultation de l'ensemble des États Membres. »

9. Au vu de ces considérations, le choix devrait se faire entre deux principales options.

- Les membres du Conseil exécutif pourraient assister physiquement à la réunion à Genève et être présents dans la salle de réunion ; le vote à scrutin secret se tiendrait selon la procédure habituelle en se servant de l'urne présente dans la salle.
- Sinon, les membres du Conseil exécutif pourraient assister physiquement à la réunion à Genève, mais, plutôt que d'être tous présents dans la même salle, s'y rendraient les uns après les autres et déposeraient leur bulletin dans l'urne selon un système d'inscription.

10. Si les membres ne peuvent participer en personne, des procédures spéciales pourraient être convenues afin de permettre aux membres d'être représentés par leur mission permanente. Dans l'éventualité où les deux membres n'ont pas de représentation nationale à Genève, ils peuvent désigner pour les remplacer, soit un membre de la mission diplomatique de leur pays dans un pays européen voisin, soit un membre d'une autre mission diplomatique à Genève.

11. Le Secrétariat a proposé que les procédures spéciales prévoient que le vote se déroule selon les modalités normales, mais que, dans l'éventualité où cela devienne nécessaire, les membres du Bureau puissent proposer avant la session de janvier du Conseil qu'un système d'inscription soit utilisé et que cette proposition soit confirmée par le Conseil exécutif à la séance d'ouverture de sa cent cinquantième session.

12. Dans leurs observations, les membres du Bureau se sont dits favorables à la tenue de réunions en présentiel et ont recommandé que la deuxième option soit retenue pour la cent cinquantième session du Conseil exécutif.

13. Le Secrétariat a cherché à rendre compte des recommandations des membres du Bureau dans un projet de procédures spéciales dans lequel seraient définies les procédures applicables à la conduite d'une réunion hybride à la cent cinquantième session du Conseil exécutif et les modalités applicables à un scrutin secret. Tous les États Membres seraient consultés sur ces propositions, à la suite de quoi une procédure d'approbation tacite serait engagée.

## **PROPOSITION CONCERNANT LA GESTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CENTCINQUANTIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

14. Le Secrétariat a expliqué que l'ordre du jour de la cent cinquantième session du Conseil exécutif était déjà long et dense, en cela qu'il comptait déjà 55 points et sous-points et plusieurs sujets dont l'examen allait demander du temps, tels que la révision du budget programme, le financement durable, l'élection du Directeur général et la préparation aux situations d'urgence. L'expérience a montré que six points au maximum pouvaient être traités par jour lors des réunions des organes directeurs. L'ampleur des difficultés que présente la gestion de l'ordre du jour de la cent cinquantième session du Conseil exécutif, qui durera cinq jours, apparaît évidente si l'on applique le rapport ci-dessus.

15. Il a été relevé que plusieurs options étaient disponibles pour permettre au Conseil d'examiner tous les points à l'ordre du jour.

- Les points relevant de thématiques proches pourraient être examinés ensemble, les intervenants formulant alors des observations sur plusieurs sujets. En particulier, cette approche pourrait être utilisée pour des sujets déjà examinés par le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif.
- La durée des interventions pourrait être réduite.
- D'autres séances pourraient se tenir, une troisième étant organisée certains jours, sans doute en faisant en sorte alors que la première commence plus tôt.

16. Dans leurs observations, les membres du Bureau se sont dits favorables à ce que les points soient combinés et à ce que des séances supplémentaires soient organisées. Ils ont rappelé au Secrétariat qu'il était important de tenir compte de la demande faite par les membres du Bureau à leur récente retraite, tendant à ce qu'aucune restriction de temps de parole ne leur soit imposée. Ils ont reconnu néanmoins qu'il était important que les membres du Conseil exécutif fassent preuve d'autodiscipline à cet égard.

17. Le Président a prié le Secrétariat d'examiner comment les deux options favorisées par les membres du Conseil pourraient être mises en pratique et de soumettre une proposition aux membres du Bureau.

## **SUIVI DE LA RETRAITE DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF**

18. Le Secrétariat a détaillé les points découlant de la récente retraite du Conseil exécutif, notant que la demande tendant à ne pas limiter les interventions des membres du Conseil avait déjà été mentionnée lors de discussions antérieures. Le Secrétariat a expliqué avoir bien conscience des souhaits des membres du Conseil à ce sujet, rappelant néanmoins que, lors de la retraite, il avait été reconnu qu'un temps de parole réduit devrait être accordé aux participants non membres du Conseil exécutif. À cet égard, des orientations des membres du Conseil seraient bienvenues concernant les limites de temps à appliquer aux non-membres, aux organisations intergouvernementales et aux acteurs non étatiques.

19. L'autre principale proposition issue de la retraite était que les suivantes devraient être organisées sur une base annuelle, peut-être en s'appuyant sur la collaboration entre le Secrétariat et les membres du Bureau ou un groupe de travail de membres intéressés du Conseil exécutif. Il a été indiqué que le Secrétariat travaillait actuellement sur une proposition pour mettre cette idée en pratique.

20. Dans leurs observations, les membres du Bureau se sont dits favorables à l'idée d'organiser des retraites annuelles du Conseil exécutif. Il a été souligné qu'il fallait tenir compte de la question du calendrier. La retraite serait-elle organisée en fin d'année ou plus tôt, par exemple juste avant l'Assemblée de la Santé ? La dernière option serait conforme aux efforts actuellement déployés pour renforcer le rôle stratégique du Conseil exécutif et montrerait que son rôle ne se limite pas à expédier les affaires courantes. Il a été demandé au Secrétariat d'examiner la question avec le Directeur général afin de pouvoir choisir le meilleur moment pour la retraite.

21. Le Secrétariat a entrepris de consulter le Directeur général et de former un comité d'orientation en vue d'élaborer un ordre du jour pour la prochaine retraite.

## **ORDRE DU JOUR PROSPECTIF DU CONSEIL EXÉCUTIF ET EMPLACEMENT PROPOSÉ POUR LES POINTS ÉVENTUELLEMENT REPORTÉS**

22. Le Secrétariat a indiqué que, lorsque les membres du Conseil s'étaient réunis en septembre 2021 pour établir l'ordre du jour provisoire de la cent cinquantième session du Conseil exécutif, un point avait été « reporté à une réunion ultérieure ». Celui-ci, intitulé « Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé » avait été proposé par les Gouvernements colombien, israélien, kenyan et rwandais. Même s'il portait sur un sujet important, il n'avait pas été possible de l'inclure à l'ordre du jour de la cent cinquantième session du Conseil exécutif.

23. Dans le cadre des travaux du Secrétariat concernant le calendrier prospectif des points attendus de l'ordre du jour, qui a permis d'identifier les points qui devraient apparaître dans les futurs ordres du jour du Conseil exécutif, il avait été noté qu'un point sur le handicap (un sujet thématiquement proche) devrait figurer à l'ordre du jour de la cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif. Le Secrétariat a donc suggéré que ce point supplémentaire proposé figure à l'ordre du jour de la cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif ; cela permettrait qu'une question importante soit examinée par les organes directeurs dans un avenir proche.

24. Les membres du Bureau ont accepté cette proposition.

## **EXPOSÉ DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DURABLE**

25. Le Président du Groupe de travail a confirmé qu'à sa prochaine réunion, le Groupe de travail examinerait un projet de rapport à la cent cinquantième session du Conseil exécutif. Dans le cadre de la préparation de ce projet, les États Membres avaient été invités à faire part de leurs suggestions en vue d'éclairer les recommandations que le Groupe de travail allait présenter à la cent cinquantième session du Conseil exécutif. Quatre-vingt-cinq délégations avaient répondu par écrit, dont 75 avaient appelé à une proposition ambitieuse sur l'augmentation des contributions fixées. L'élément central du projet de rapport serait par conséquent une proposition tendant à accroître les contributions fixées de sorte qu'elles représentent 50 % du budget programme. Il a souligné néanmoins que l'augmentation était inférieure à celle recommandée dans son rapport par le Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, qui avait demandé que les deux-tiers du segment de base de l'OMS soit financé par des contributions fixées. De plus, il n'a pas été proposé d'imposer l'augmentation immédiatement, mais plutôt de l'appliquer progressivement sur une période de six années débutant en 2024, étant entendu que la cible de 50 % devrait être atteinte au cours de l'exercice biennal 2028-2029. Ce changement représenterait une hausse globale de 1,6 milliard de dollars des États-Unis de contributions fixées, ce qui est parfaitement réalisable sachant qu'il y a 194 États Membres. Néanmoins, des conversations difficiles sont à prévoir.

26. L'avant-projet de rapport ne contenait pas de projet de résolution pour la cent cinquantième session du Conseil exécutif ; il reviendrait aux États Membres de faire avancer cette initiative en proposant leur propre projet de résolution ou de décision. Le processus prendrait fin en mai 2022, lorsque la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé prendrait une décision finale à ce sujet.

27. Dans leurs observations, les membres du Bureau ont reconnu l'importance de renforcer l'OMS, mais ont exprimé des points de vue divers sur la hausse proposée. Il a été indiqué que l'augmentation proposée des contributions fixées aurait pu avoir été plus ambitieuse, en particulier au regard des coûts associés à la pandémie de COVID-19 qui sévit encore. D'autres ont souligné les difficultés qu'une telle augmentation présenterait pour les pays à revenu intermédiaire et l'approche pangouvernementale qui serait requise pour mettre en œuvre ce changement avec succès à moyen et à long terme.

28. Certains se sont aussi félicités d'observer que la proposition relevait d'une volonté de faire les choses différemment et de tirer ainsi les enseignements difficiles découlant de la pandémie actuelle. Les efforts déployés à cet égard portaient maintenant leurs fruits, illustrés notamment par : le consensus obtenu concernant le groupe de négociation intergouvernemental à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé ; la création du Centre d'information de Berlin ; le rapport du Groupe de travail sur le financement durable ; et l'initiative sur la Commission permanente de préparation et de riposte aux pandémies et aux situations d'urgence.

29. Il a été convenu que le Président du Conseil exécutif discuterait avec le Président du Groupe de travail de la meilleure façon de faire progresser ces travaux.

### **QUESTIONS DIVERSES**

30. Les membres du Bureau ont été informés que la proposition de création de la Commission permanente de préparation et de riposte aux pandémies et aux situations d'urgence était en cours de finalisation et que des consultations informelles avec les États Membres se tiendraient le 10 décembre. Entre autres choses, il a été proposé que la Commission permanente tienne sa première réunion avant la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2022. Si le Conseil exécutif, à sa cent cinquantième session, décidait de créer une commission permanente, il serait nécessaire de choisir le Président de cet organisme parmi les vice-présidents du Conseil exécutif.

31. À la demande du Président, le Conseiller juridique a expliqué que l'option la plus intéressante serait que le Conseil exécutif, à sa cent cinquantième session, fasse le choix présenté ci-dessus. Pour ce

faire, des consultations informelles seraient nécessaires, au départ parmi les membres du Bureau, afin de s'assurer qu'ils sont disponibles et possèdent les compétences nécessaires pour cette tâche. Il serait préférable que les membres du Bureau soumettent un seul nom, ce qui éviterait la tenue d'une élection à la cent cinquantième session. Sur l'avis du Conseiller juridique, le Président du Conseil exécutif a entrepris d'organiser ces consultations informelles, qui se tiendraient sous ses auspices.

32. Les membres du Bureau ont également été informés que l'évolution actuelle de la pandémie de COVID-19 imposait des décisions urgentes de la part de l'Organisation, décisions qui ne pourraient attendre la conclusion des processus en cours. Compte tenu de la responsabilité qui leur incombe de renforcer le rôle du Conseil exécutif, les membres du Bureau devraient encourager la tenue rapide de discussions sur plusieurs éléments.

33. Le Secrétariat a entrepris de présenter en temps utile aux membres du Bureau les options proposées pour garantir que le Conseil exécutif, à sa cent cinquantième session, soit en mesure d'examiner les questions prioritaires supplémentaires se rapportant à la riposte anti-pandémique<sup>[RR1]</sup>.

= = =